

# CONSEIL MUNICIPAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2020

Le conseil municipal s'est tenu le 27 février 2020 avec 24 présents sur 35 conseillers en exercice, 32 voix exprimées.

■ Dél. 2020\_02\_018 - Accord de la garantie d'emprunt à I3F concernant l'opération d'acquisition en VEFA parc social public de 28 logements située 80, 84, 88, avenue Jean-Jaurès 3363L à Montfermeil pour un montant de 3 576 000 €. Votée avec 29 voix pour et 3 abstentions.

■ Dél. 2020\_02\_019 - Avenants de réaménagement des prêts de garanties d'emprunts accordés à Seine-Saint-Denis Habitat. Votée avec 29 voix pour et 3 abstentions.

■ Dél. 2020\_02\_020 - Rectification de désignation du lot de copropriété - Acquisition amiable de la propriété de Mmes Hirard et Touzet copropriété Victor-Hugo sise 32-38, avenue Victor-Hugo, 1-9, boulevard Bague, 8, impasse des Gazelles. Votée par 27 voix pour et 3 abstentions.

■ Dél. 2020\_02\_021 - Convention cadre entre les villes de Montfermeil et Clichy-sous-Bois relative à la compétence « centres sociaux » - modifications. Votée par 24 voix pour et 3 abstentions et 5 n'ont pas pris part au vote (M. Schumacher, M<sup>me</sup> Da Silva, M<sup>me</sup> Carrara, M. Jacinto, M<sup>me</sup> Siby).

■ Dél. 2020\_02\_022 - Convention tripartite triennale entre l'association « centre social intercommunal de la Dhuy » (CSID) et les villes de Clichy-sous-Bois et



Montfermeil pour la réalisation d'objectifs à caractère social - Modifications. Votée par 26 voix pour et 3 abstentions et 3 n'ont pas pris part au vote (M. Schumacher, M<sup>me</sup> Da Silva, M<sup>me</sup> Carrara).

■ Dél. 2020\_02\_023 - Convention tripartite triennale entre l'association « centre social de l'Orange bleue » (CSOB) et les villes de Montfermeil et Clichy-sous-Bois pour la réalisation d'objectifs à caractère social - modifications. Votée par 27 voix pour et 3 abstentions et 2 n'ont pas pris part au vote (M. Jacinto, M<sup>me</sup> Siby).

■ Dél. 2020\_02\_024 - Approbation d'un protocole transactionnel entre la ville de Montfermeil et la société Tank Architecte et autorisation de signature. Votée avec 32 voix.

■ Dél. 2020\_02\_025 - Demande de labellisation « patrimoine d'intérêt régional » auprès de la région Île-de-France pour l'église Saint-Pierre Saint-Paul à Montfermeil. Votée avec 32 voix.

■ Dél. 2020\_02\_026 - Demande

de subvention auprès de la région Île-de-France dans le cadre des travaux de rénovation de l'église Saint-Pierre Saint-Paul à Montfermeil. Votée avec 32 voix.

■ Dél. 2020\_02\_027 - Demande de subvention pour la mise en place des contrôles d'accès et du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) dans les écoles de la ville de Montfermeil. Votée avec 29 voix pour et 3 abstentions.

■ Dél. 2020\_02\_028 - Subventions de la ville de Montfermeil à diverses associations dans le cadre du contrat de ville 2020. Centre de Loisirs Jeunesse de la Police Nationale CLJ : « 30 ans de partage entre la police et les jeunes », 5 000 € ; Club Face 93 « Wifilles », 1 700 € ; Études et chantiers Île-de-France, 3 000 € ; 1 9 3 Soleil : « Ateliers parents/enfants autour de l'enfant, l'art et la nature », 1 500 € ; AMICA : « Prévention des conduites à risques et de la désocialisation des adolescents (12-21 ans) et soutien à leurs parents », 500 € ; ARIFA : « Action des professionnels de la médiation sociale et culturelle », 500 € ; BL Éducation : « Les

jeunes ont la parole », 2 000 € ; CSPP, « Plongée Banlieue », 2 000 € ; Collège Jean-Jaurès-FSE : « Pérennisation du foyer socio-éducatif du collège Jean-Jaurès-Projet Europe », 750 € ; Comité départemental olympique et sportif 93 (CDOS) : « Bouge ta santé », 500 € ; La Fontaine aux Images : « le chapiteau une toile pour tous », 1 500 € ; Human Kosmoz Company : « Les mots pour le dire », 1 600 € ; Human Kosmoz Company, « Le théâtre des émotions : un chemin vers la parentalité », 1 500 € ; Imaginarium Life : « Création d'une chaîne youtube, la jeunesse de Montfermeil », 2 800 € ; La ronde des formes : « Accompagnement des personnes atteintes d'obésité », 500 € ; Les Compagnons Bâisseurs : « Bricobus de Clichy-sous-Bois/Montfermeil, une solidarité en chantier », 3 000 € ; Les Petits Débrouillards : « Club univers cités à Montfermeil », 1 000 € ; Maison de la diététique pour tous : « Alimentation et bien-être », 1 500 € ; Mindweapon : « prozess prod », 1 500 €. Votée avec 29 voix pour et 3 abstentions.

■ Dél. 2020\_02\_029 - Convention de partenariat entre la ville de Montfermeil et le football club de Montfermeil dans le cadre du projet « de Montfermeil à Hollywood et de Hollywood à Montfermeil ». Votée avec 32 voix.

■ Dél. 2020\_02\_030 - Personnel communal - Créations de postes au tableau des effectifs. Votée avec 29 voix pour et 3 abstentions.

■ Dél. 2020\_02\_031 - Travaux d'aménagement d'une coque livrée en VEFA en une crèche multi-accueil - îlot barbusse - autorisation de signature du marché. Votée avec 29 voix pour et 3 abstentions.

■ Dél. 2020\_02\_032 - Travaux de création d'une école maternelle de 13 classes (Jules-Ferry) et d'un centre de loisirs - Autorisation de signature du marché. Votée avec 32 voix.

■ Dél. 2020\_02\_033 - Travaux de rénovation de l'église Saint-Pierre Saint-Paul - lots n°5, 6 et 7 - Autorisation de signature du marché. Votée avec 29 voix pour et 3 abstentions.

■ Dél. 2020\_02\_034 - Projet de réaménagement d'une ancienne imprimerie En archives municipales - lot n°1 - approbation et autorisation de signature de l'avenant n°1. Votée avec 29 voix pour et 3 abstentions.

■ Dél. 2020\_02\_037 - Organisation de la manifestation « fête de la nature » des 14, 15 et 16 mai 2020. Votée avec 29 voix pour et 3 abstentions.

■ Dél. 2020\_02\_038 - Convention d'autorisation de stationnement d'une balayeuse pour l'entretien des rails du tramway T4. Votée avec 29 voix pour et 3 abstentions.

■ Dél. 2020\_02\_039 - Signature de la convention d'objectifs et de financement n°19-204PE entre la CAF de Seine-Saint-Denis et la

ville de Montfermeil dans le cadre de l'axe 1 du fonds « publics et territoires ». Votée avec 32 voix.

■ Dél. 2020\_02\_040 - Approbation de la convention portant sur les conditions générales de réservation et de vente pour les groupes au spectacle Son & Lumière 2020. Votée avec 29 voix pour et 3 abstentions.

■ Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 Du code général des collectivités territoriales (cgct).

Les débats ont pris fin à 22 h.